

MESSAGER DE TAHITI.

Abonnements : 1 franc la ligne
 AU COMPTANT.
 S'adresser à l'imprimerie du
 Gouvernement.

l'abonnement
 du Gouvernement
 l'imprimerie
 est.
 par le sieur
 Ministre et

PARTIE OFFICIELLE.

AVIS.

SERVICE ADMINISTRATIF.

Il sera procédé, le mardi, 8 du mois courant, à midi précis, à la vente aux enchères publiques, des hardes, effets et diverses provisions dépendant de la succession du sieur Viry, brigadier de gendarmerie, décédé à l'île Anaa, le 10 novembre 1852.

La vente sera faite au comptant, à la caserne de la gendarmerie, à la diligence du service des revues.

PARTIE NON OFFICIELLE.

ÉTUDES HYGIENIQUES SUR TAHITI.

Titre si je puis.

Monsieur le rédacteur,

Dans un premier article, j'ai essayé de rassurer la population européenne et indigène sur l'épidémie de fièvre bilieuse qui vient de frapper le pays, et que je regarde comme terminée.

Aujourd'hui, je viens vous prier de vouloir bien me prêter encore vos colonnes pour tracer aux indigènes quelques conseils sur l'hygiène à suivre à cette époque de la vie taitienne, ou l'hiver amène avec lui un état morbide dont l'influence n'est pas sans conséquences graves sur quelques affections et mérite toute l'attention du médecin.

En tête de ces affections je placerais la phthisie. J'avoue qu'à mon arrivée ici je ne croyais pas que cette maladie, qui enlève à la France près d'un quart de sa population, fut aussi commune à Tahiti. Mieux éclairé aujourd'hui, je n'hésite pas à dire que la phthisie, dans l'archipel taitien, règne autant qu'en Europe et tue plus rapidement les sujets qui en sont atteints.

Quelles sont les causes de ce rapide développement de la tuberculiation pulmonaire? Par quels soins, par quels conseils pourrait-on arriver, sinon à arrêter cette cruelle maladie, du moins à diminuer le nombre des sujets qui en sont atteints? C'est ce que je vais essayer de tracer, me proposant d'examiner, ainsi l'une après l'autre les diverses affections qui apparaissent sous le climat de Tahiti, si toutefois ce sujet, un peu aride, je le sais, n'ennuie pas trop les lecteurs du *Messageur*.

À Tahiti, comme partout, la phthisie est beaucoup plus commune chez les femmes que chez les hommes; plus que partout ailleurs, les causes de cette plus grande fréquence sont bien fa-

ciles à déduire. La femme taitienne, à peine vêtue, car la longue gaulle dont elle s'habille est plutôt un voile dont elle se couvre qu'un vêtement réel, sous lequel elle n'est nullement à l'abri des grandes et irrégulières variations de température du climat de Tahiti, malgré le pareu primitif dont elle se ceint les reins.

(La suite prochainement).

BROUSMICHES.

NOUVELLES DIVERSES.

— Les dernières nouvelles de Californie nous annoncent la destruction presque complète de la ville de Sacramento, par le feu, dans la nuit du 2 novembre. Le feu a commencé dans le magasin d'une marchande de modes, et de là s'est étendu avec rapidité sur toute la ville. La perte a été immense, on l'évalue à 12 millions de dollars. Plusieurs hommes y ont perdu la vie.

Il arrive, par suite de ces incendies fréquents, que le bois est au prix exorbitant de 300 piastres les 1000 pieds, et encore ne peut-on en trouver qu'une très petite quantité.

— On lit dans le *Courrier des États-Unis* que la duchesse de Montpensier, en arrivant à Londres, ayant été invitée au concert de la reine Victoria, et ne s'étant pas suffisamment préparée à l'occasion de cette occasion de fête, dut emprunter à la reine Amélie un collier de saphirs d'une très grande valeur. Or, voici l'histoire de ce collier : il appartenait d'abord à Marie-Antoinette; plus tard, ce bijou a été racheté, par l'empereur Napoléon, qui en a fait hommage à sa belle-sœur, la Reine Hortense, et des mains de cette dernière il a passé dans celles de la reine Amélie.

Ainsi, un espace de soixante ans, ce collier, et qui deux fois déchu, qui sait avec les chances privées qui paraissent être faites à celle qui le possède actuellement, si ce collier ne doit pas aller parer d'autres épaulés souveraines? Mais en leur apportant le prestige et les séductions du luxe ne leur apportent-elles pas en même temps la fatalité de toutes ces infortunées royales dont il possède les secrets.

Une nouvelle manière de faire la contrebande des alcools vient d'être découverte par la douane d'Ohai : 300 petits barils d'eau-de-vie renfermés dans un même nombre de barriques de salaisons ont été confisqués au moment de leur débarquement. Cette saïste est due au hasard et à la vétusté d'une des barriques qui, s'étant défoncée en la roulant de la plage au magasin, a laissé apercevoir sous une couche de bœuf salé un petit baril contenant de l'eau-de-vie.

Tribunal de police correctionnelle des Iles de la Société.

Aujourd'hui deux février 1853.

Le tribunal de police correctionnelle des Iles de la Société, séant à Papeete,

A rendu les jugements suivants :

1° Contre le sieur Kettle, débitant de boissons, accusé d'avoir vendu une bouteille d'eau-de-vie à un Indien sans permis.

Le tribunal, considérant qu'en sa qualité d'étranger nouvellement établi à Papeete, il est possible que le sieur Kettle ne se soit pas bien rendu compte de la gravité de sa faute, et qu'il y a lieu d'admettre en sa faveur des circonstances atténuantes,

Condamne le sieur Kettle à 100 francs d'amende, 50 francs de dépens et aux frais de la procédure, pour avoir délivré une bouteille d'eau-de-vie à un Indien qui n'était pas muni d'un permis en règle.

2. Contre le sieur Richard Gobet, restaurateur à Papeete, accusé d'avoir délivré sans permis à un Indien une bouteille d'eau-de-vie dont il devait lui retenir la valeur sur ses gages ;

Le tribunal, considérant néanmoins que l'accusé avoue le délit qui lui est imputé, que c'est la première faute dont il n'aura sans doute pas apprécié toute la gravité, et qu'il y a lieu par suite d'admettre en sa faveur des circonstances atténuantes.

Condamne le sieur Richard Gobet à la même peine.

3. Contre Madame Cébert, hennadière, à Papeete, accusée d'avoir délivré sans permis une bouteille d'eau-de-vie à une femme indigène en rémunération de son travail.

Considérant que l'accusée a avoué le délit, que c'est la première faute qu'elle commet, et qu'il y a lieu d'admettre en sa faveur des circonstances atténuantes.

Le tribunal condamne madame Cébert à la même peine que les précédents.

Le président.

Signé : **LEBRIGANT**

Le greffier

Signé : **DUPONT**

Mouvement du port de Papeete du samedi 29 janvier au samedi 5 février 1853.

L'approvisionnement de Papeete donne lieu, chaque jour à un mouvement d'embarcations, voiles, balcanières, qui viennent des différents districts de Taïti et Moorea apporter du feu et du poisson sur notre marché. Le nombre des balcanières venues à Papeete le mois dernier a été de 8 seulement; celui des voiles s'est élevé à 37, parmi lesquelles 15 sont venues des districts fertiles de Taufira et Paeu.

BÂTIMENTS ENTRÉS

1. février. Cotre de Huahine *Anauraro*, capitaine Taré, 9 tonneaux, 2 hommes d'équipage, venant de Moorea, sur lest.

1. Goëlette française *Caroline*, capitaine Rousseau, 28 tonneaux, 3 hommes d'équipage, 4 passagers, venant d'Ana en 5 jours. 13 tonneaux d'huile et 500 pores, 6750 francs.

2. 3 mats barque chilien *Doloris*, capitaine Throos, 225 tonneaux, 14 hommes d'équipage, 60 passagers, venant de Valparaiso en 42 jours, chargé de farine et provisions pour le port Philipp.

3. Baleinier américain *Olimpia*, capitaine Russel, 298 tonneaux, 27 hommes d'équipage, venant de la pêche, 1280 barils.

BÂTIMENTS SORTIS

3. février. 3 mats Anglais *Euphrosyne*, capitaine Barras, pour Valparaiso, chargé d'huile de baleine et de fanos.

4. Goëlette américaine *Fides*, pour Huahine, objets d'échange. 11,670 francs.

5. Baleinier américain *Ohio*, capitaine Norton, pour l'Amérique.

CALE DE HALAGE

31. janvier, dans l'après-midi, la goëlette coloniale *Nouveau*, a été halée sur le cale.

La goëlette française *Marie-Louise* a été a-battue en carène pour la doubler en zinc.

Succession vacante du sieur **GEORGES-JACQUES FISHER**, tonnelier, décédé à Papeete le 16 janvier 1853.

Les héritiers de ladite succession sont invités à acquitter sans délai leurs dettes entre les mains du soussigné, auquel les créanciers de la succession peuvent réclamer de la même manière.

Consulat britannique à Papeete.

Le 18 janvier 1853.

G. C. MILLER.

Consul de S. M. B.

Intestate estate of the late GEORGE JAMES FISHER, cooper, deceased at Papeete 16th January 1853.

All parties indebted to the above mentioned estate are hereby requested to settle their accounts without delay with the undersigned, to whom the claims of creditor of the estate can in like manner be presented.

British Consulate.

Papeete (Taïti), January 18th 1853.

G. C. MILLER.

H. B. M. Consul.

AVIS

Par ordre de M. le consul de S. M. Britannique, le public est prévenu que les immeubles provenant de la succession de feu M. Fisher, tonnelier, à Papeete, sont mis en vente à l'amiable.

S'adresser, pour connaître les conditions de vente et la nature des titres, à M. Robin, notaire, à Papeete.

NOTICE

By order of H. M. B. Consul, the public are informed that the houses lands and premises belonging to the deceased G. Fisher, (formerly a cooper by trade of this town Papeete) will be sold by private sale.

Apply to M. Robin, notary, at Papeete.

Papeete, le 5 février 1853.

ROBIN.

M. Raymond, bachelier es-Lettres, ancien professeur à l'institution Poiloup, à Paris, ouvrira jeudi, 10 février, une école française à Papeete.

Il donnera des leçons en ville et recevra tous les soirs de 7 à 9 heures les ouvriers qui le désirent.

M. Raymond, bachelor of letters, ancient professor in the Poiloup institution at Paris, will open on thursday, the 10 of February, a french school at Papeete.

He will give lessons in this village, and will receive any one, from 7 to 9 P. M.

EN LOTERIE. Deux excellentes montres montées sur 8 trous en rubis; l'une en or, l'autre en argent, montées chacune d'une chaîne de gilat.

Deux longue-vue, excellentes aussi. Un seul numéro de cinq francs gagnera tout.

S'adresser à M. Richard, restaurateur.

LOTERY. Two excellent watches, one in gold, and the other in silver, furnished with 8 rubies, and each one being furnished with chains.

Also, two excellent spy-glass, one number for 5 francs will gain all.

At Mr. Richards's establishment.

CALENDRIER pour l'année 1853. Prix : 1 f. 50
S'adresser à l'imprimerie du Gouvernement.

Le gérant : **BRIOT.**